



COMPTE-RENDU

CAF' CLAUSES#3 : CHARTES LOCALES INSERTION ANRU

Mairie d'Argenteuil-jeudi 26 juin 2018

Constats

- Chartes Locales insertion qui avancent (certains territoires bien avancés)
- Pas de partenaires (Etat, ANRU, autres) sur ce Ca'Clauses - invitations déclinées
- Matinale aussi pour interconnaissance entre les professionnels et pouvoir devenir ressources entre eux.

Pilotage des Chartes Locales d'Insertion

- Selon les collectivités et les organisations le pilotage
- Etat (ANRU, DRIHL) n'est pas un pilote mais a uniquement donné un cadre
Ce sont les facilitateurs ou les services concernés qui ont le savoir et la technique pour élaborer les chartes - les propositions sont montantes, proviennent du territoire : logique de *down-up*.
- Les diagnostics ne changent pas, c'est la gouvernance et le pilotage qui changent. Mais, un diagnostic est forcément politique. Comment traduire les objectifs politiques opérationnellement ?
- Idée importante du travail d'élaboration d'une charte : **S'inscrire dans la logique du territoire, dans la dynamique territoriale et créé le jeu d'acteurs, une gestion urbaine sociale de proximité.**

Partenaires autour de la Charte Locale d'Insertion

- Selon le portage politique, soit un exercice très technique, soit un outil réellement politique.
- SIAE, Pôle Emploi, bailleurs, ...selon les territoires Pôle Emploi ne s'implique pas dans la rédaction des Chartes ou dans l'opérationnel derrière (difficulté à sortir du droit commun).
- Implication des chargés de mission ANRU et donc parfois les chefs de projets politique de la ville qui sont en lien avec les autres acteurs (clubs de prévention, association, EDS, ...)
- Participation financière des partenaires pour l'insertion : par exemple les bailleurs peuvent financer des actions périphériques. Pour cela il faut jouer sur la TFPB en faisant inscrire ces actions (comme chantiers éducatifs, job été, ...).



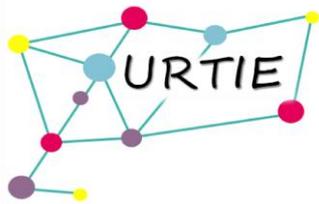
Tour de table des participants



Bruno DUCAMP	Mairie de Villeneuve-la-Garenne (92)	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivé sur le territoire début juin 2018 - Anciennement à la MDE 2 Rives 2 Seine - Prise de marque sur VLG – fin de PRU 1 et PRU 2 qui arrive - Intégré au groupe de travail facilitateur de l'EPT 5 (Boucles Nord de Seine)
Simon LARRECQ	EPT 8 Est- Ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitateur dans les villes – pas transféré - 3 villes non-couvertes et 6 villes diversement couvertes (temps partiel/temps plein) - ETP coordonne les facilitateurs - PRU 1 pas encore fini sur certaines villes et opération anticipées du NPNRU - Cabinet mandaté pour mise en œuvre d'une étude pour réfléchir à clause et PRU- propose des scénarios et la rédaction de la Charte commune (Contrat de ville commun), des outils et une méthodologie commune - 12 NPRU dont 3 quartiers intercommunaux intracommunautaires et 3 quartiers intercommunaux intercommunautaires
Alexandra BALLER	GIP Activit'Y (78) Cheffe de file projet EOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Auparavant facilitatrice sur territoire Mureaux – rédaction d'une charte de l'habitat pour anticiper la Charte Insertion - Idée de rester connectée à ce qui se passe sur ces sujets même si les
Isabelle LAURENT	St Germain-Boucle-de-Seine (78) Sos convention avec Activit'Y	<ul style="list-style-type: none"> - PRU et NPNRU de Sartrouville - Rédaction de la Charte simultanée au Protocole de préfiguration – environ 2 ans - Co-construction de la Charte avec les partenaires - Objectifs de passer en Comité Engagement en octobre – objectif de signer avant ce C.E.
Valentin SOUCHARD	PLIE Nord Essonne (7 communes Nord Essonne)	<ul style="list-style-type: none"> - PRU Noyer Renard – Athis Mons - NPRU de Grand Vaud – Savigny-sur-Orge - Trame identique – appui de la ville pour que le PLIE soit à la rédaction (vis vis de l'EPT) – travail partenarial avec SIAE, bailleurs sociaux
Pascale RENARD	GIP Activit'Y	<ul style="list-style-type: none"> - Auparavant Mantois Seine Aval (QPV Val Fourré) - Travail sur Charte de Seine Aval - Réécriture pour contractualiser les relations de travail – CU porte les PRU – mise en place politique en cours
Latifa	Facilitatrice PCI 94 –	<ul style="list-style-type: none"> - ANRU 1 = 5 conventions ANRU : Créteil (2 conventions), Limeil-Brévannes, Bonneuil-sur-Marne et Alfortville,



MAZZA	GPSEA (EPT 11)	<ul style="list-style-type: none"> - ANRU 2 + Boissy-Saint-Léger et Chènevrière (nouvelles villes du territoire) - idée d’homogénéiser les pratiques + réécriture de la charte, à partir d’un nouveau diagnostic territorial. - Convention ANRU devrait être signée d’ici fin d’année avec signature de la Charte dans la foulée.
Mathilde BALLOUARD	GIP Activit’Y (78)	<ul style="list-style-type: none"> - ANRU : Trappes, Verrière, Plaisir : contexte politique particulier car Ville de Trappes et Agglo se sont renvoyées la balle – aujourd’hui l’agglo s’en charge sans visibilité pour les partenaires. -
Yannick COLINE	Agglomération Paris Vallée-de-la-Marne	<ul style="list-style-type: none"> - ANRU sur 3 villes - Cabinet mandaté - Demande de désignation structure pilote pour gestion de la clause sociale sur l’ANRU en cours désignation
Jennifer ARTAZ	Mairie Argenteuil	<ul style="list-style-type: none"> - Argenteuil : fin de PRU 1 + PRU 2 (PIR) - Protocole signé depuis mars 2016 – dépôt de dossier complet en juillet 2018 - Discussion avec EPT 5 (seule ville du 95 dans cet EPT) – groupe de travail avec les facilitateurs mais aussi entre les services de l’Etat 95/92 - 3 niveau : Charte Nationale, Interco, puis locale - Partenaires : par la Région, pas les fédérations professionnelles, par le monde de la formation - Marché déjà sorti : groupe scolaire : 13M heures sans avoir signé la Charte ANRU etc... 10M€ - 1 seul QPV sur Argenteuil (quartier à cheval sur Bezons) – spécificité de n’avoir aucun bailleur social, que du privé, que MOA Argenteuil, INCITATION - Pas de rédaction partenariale car trop peu de temps. Ensuite sera soumis à EPT pour validation et reprise (s’ils souhaitent)



Point sur la GUP (Gestion Urbaine de Proximité)

- ANRU 1 : les 10% GUP n'ont pas vraiment pu être toujours respectés car difficulté de quantifier
- ANRU 2 : GUP gérée à part. Pas toujours inscrite dans la Charte.
- Lien avec le contrat de ville à faire au sein des chartes et donc les 10% GUP s'inscrivent dedans + lien à faire avec la TFPB pour les actions bailleurs notamment.
- Sur Argenteuil, choix de parler au niveau qualitatif de la GUP, sous le prisme de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et le contrat de ville.

Ex. : Sur Villeneuve-la-Garenne, formation gardiens de bâtiments rénovés financée par les bailleurs, GUP 10% des embauches en insertion. Les embauches seront donc des emplois en insertion durable.

Ex : Sur Argenteuil, idée de valoriser des ateliers vélos avec Soli'Cycles avec des ateliers vélos pour des femmes voilées (suppose des conditions particulières).

Ex : Sur les constructions neuves, pour la GUP programme sur les nouveaux gardiens, les nouveaux employés d'immeubles, voire les nouveaux staffs des infrastructures (embauche de personne répondant aux critères insertion)

Ex : sur l'est Val D'Oise : commande à Unis-Cité pour de la sensibilisation énergétiques, médiateurs du numérique etc...

Ex : PIMMS de Paris sur la sensibilisation aux nouveaux équipements, de la médiation

- ⇒ Pour la GUP, les DRIHL restent sur l'interprétation du texte, mais pas de définition exacte donc il faut proposer et voir si cela passerait par la suite. Faire des aller retour avec le référent ANRU de l'Etat (DRILH, autre ?) permet d'aller sur de l'expérimental et de l'adaptation au local en respectant le cadre de l'ANRU.

Point sur les embauches liées au projet

- Argenteuil : volonté de ne pas introduire cette ligne car déjà les ressources en interne.
- Peuvent être valorisées des embauches par des partenaires (Régies de quartier, ACI, etc...) mais il faut aussi voir comment le valoriser auprès de l'ANRU au titre d'insertion qualitative.
- Marchés de maîtrise d'œuvre (bureau étude, architecte, urbaniste, géomètre, ...) possibles mais il faut vraiment être vigilant sur les objectifs et sur les actions pour qu'elles soient réalisables.

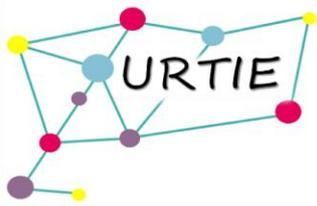
Ex : CASGBS souhaitait faire de la clause sur des questionnaires dans la rue, type médiation mais au final cela n'a pas été possible.

Ex : Est Ensemble : met de la clause comme critère d'attribution sur des services supports (restau, organisation, ...) pour les prestations intellectuelles.

- ⇒ Difficulté à mettre en œuvre car peu d'information sur la forme que cela doit prendre. Il faut proposer aux référents de l'ANRU et voir si cela fonctionne.

Concernant les publics

- Liste donnée par l'ANRU avec des appuis des autres partenaires
- **« apprentissage et alternant » : n'est pas un critère d'insertion mais une modalité de contrat.**
- Liste n'est pas calée au régional (Solidéo, SGP, autres DO changent les publics en ajoutant ou soustrayant des publics) mais attente du national.
- Important de **rajouter un paragraphe et/ou plus sur les femmes et les jeunes** (diplômés) en modulant des objectifs le cas échéant. Pas forcément de déclinaison chiffrée claire sur ces objectifs.



⇒ Volonté locale des territoires mais aussi des départements et des UD va à l'encontre de l'harmonisation des pratiques au niveau régional.

Calcul des heures d'insertion

- **Ne plus mettre de formule mais un chiffre exact d'heures** à réaliser.
- Calcul en partant d'une formule mais qui n'apparaît pas sur les pièces de marchés (calcul fait en amont en lien avec le service marché et le budget prévisionnel)
- A noter que comme pour ANRU I, **l'objectif d'insertion est global** sur toute la convention donc cela s'équilibre.
- A voir si part de main-d'œuvre modulée par famille d'opération ou par métier. Sachant que par métier cela devient vite complexe.
- Coût de la main d'œuvre est habituel à 30€/heure mais Argenteuil sur demande de la DRILH l'a baissé à 29€/h par exemple.

Etapas de rédaction d'une charte locale d'insertion (exemple d'Argenteuil présenté par J.ARTAZ)

- Rappel du plan (provisoire) de la Charte
- Points importants dans la Charte (contexte)
 - o Contexte de la Charte (éléments conceptuels, rappels du premier PRU, PLU, etc...)
 - o Décliner les éléments de contexte sur EPT, projet de renouvellement urbain, focus sur le quartier.
 - o Objectifs stratégiques du projet **en cohérence avec le contrat de ville**, montrer que la charte est rattachée au contrat de ville, au territoire (voir aux autres documents d'orientation sur le territoire – Charte de l'habitat par exemple).
- Rappel des missions du facilitateur : outil de coordination qui s'articule avec les dispositifs existants.
- Faire un focus FSE (le cas échéant) en indiquant que le poste (ou autre) est cofinancé.
- Prévoir les instances de gouvernance (et leur membre si possible)
 - o Comité de suivi : qui sont les partenaires qui participent ?
 - o Comité technique et de pilotage : imposés, après la déclinaison opérationnelle reste libre.
 - o Comité de suivi de parcours (sur Argenteuil)

[Argenteuil] **Création de binôme insertion** : composé du facilitateur et d'un référent parcours désigné auprès du bénéficiaire pour travail sur l'insertion de manière qualitative. Travail dès l'attribution du marché avec un interlocuteur dans l'entreprise.

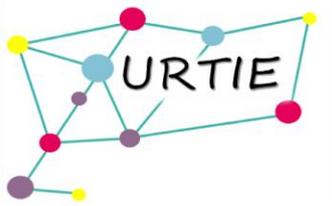
Ex : comptabilisation des heures : Argenteuil a créé un barème de valorisation du CDI en multipliant le nombre d'heures réalisées sur le chantier par des barèmes fixés dans la convention.

Quelques trucs et astuces

Pour les chiffres très précis de la politique de la ville

<https://sig.ville.gouv.fr/>

- Propose une cartographie dynamiques
- Tous les chiffres à jours (issus de l'INSEE mais aussi des ministères, du CGET, ...)



- Possibilité de comparatif avec le département/ l'EPET/ la ville etc... (plus précis que l'INSEE)
- Possibilité de télécharger des fiches thématiques

Pour les Besoins de Main d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi

<http://statistiques.pole-emploi.org/bmo>

- Statistique sur les métiers en tension

⇒ Sur certains territoires, le dialogue avec Pole Emploi est complètement rompu. Renvoi sur les négociations entre l'ANRU et la direction régionale de Pole Emploi.



Besoins en Main-d'Œuvre

Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2018

Chaque année, Pôle emploi adresse un questionnaire à plus de 1,6 million d'établissements afin de connaître leurs besoins d'activité et par bassin d'emploi.

Cette enquête est un élément essentiel de connaissance du marché du travail.

Elle permet entre autres :

- identifier les difficultés de recrutement

Problématiques transversales

- Difficulté à avoir des réponses claires de la part de l'ANRU. Les DRIHL sont des interlocuteurs de cadrage mais n'ont pas forcément les réponses techniques.
- L'Insertion reste un savoir faire des territoires, donc les Cartes Insertion sont des produits des territoires.
- Au niveau du contrôle ANRU I : pas ou peu de contrôle de la GUP, par contre contrôle sur le quantitatif.

Proposition de Caf' Clauses début de semestre pour voir les avancées de tous.